



Placements

Développement durable : approche de la BCBE

Dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale, la BCBE s'engage depuis bien des années en faveur d'un développement durable. Nous assumons nos responsabilités économique, sociale et écologique et nous nous employons à améliorer continuellement nos performances en matière de développement durable. Cet engagement s'applique également à nos activités.

Vos avantages

Investissement dans des entreprises remplissant des critères écologiques, sociaux et éthiques exigeants

Exclusion des secteurs d'activité et des pratiques commerciales controversés

Excellente répartition des risques

Données détaillées

Valable à partir du 1^{er} janvier 2019

Principes

La sélection fait le succès

Un placement est à caractère durable lorsque les investissements ciblent uniquement des entreprises qui orientent leur activité sur l'efficacité économique, la compatibilité écologique et la responsabilité sociale, et qui remplissent des critères éthiques exigeants.

Le caractère durable des fonds n'est pas un facteur pénalisant. Bien au contraire : les entreprises assumant leurs responsabilités sur le plan social et écologique sont plus performantes à long terme. Nous en sommes convaincus.

Critères d'exclusion

Des critères d'exclusion stricts garantissent qu'aucun investissement n'est effectué dans les entreprises actives dans des secteurs d'activité controversés ou s'adonnant à des pratiques commerciales contestées.

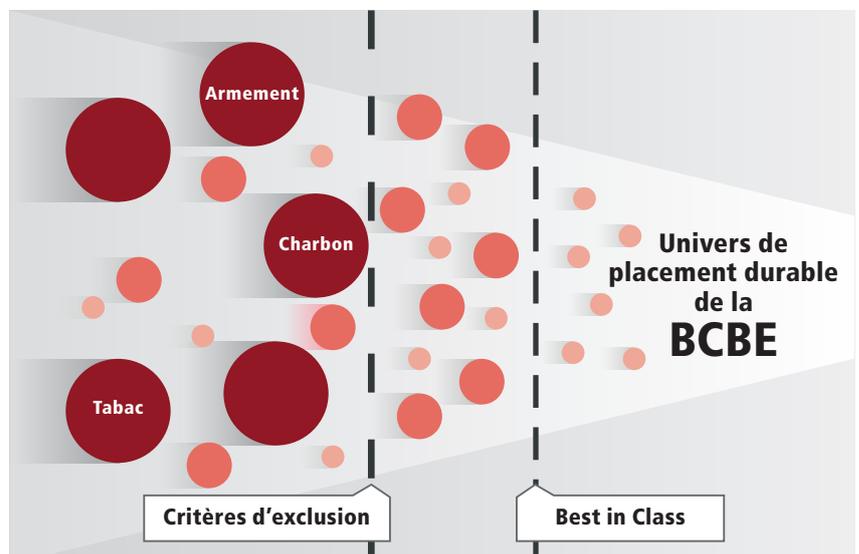
Parmi les secteurs d'activité controversés exclus figurent notamment, à partir d'une part de chiffre d'affaires de 5 % : les combustibles fossiles, l'énergie nucléaire, l'armement, les produits du tabac et les pesticides dangereux.

Parmi les pratiques commerciales controversées exclues figurent notamment : le travail des enfants, la corruption significative, la mise en péril de la santé des employés et de la population, ainsi que les violations graves du droit du travail ou des droits de l'homme.

Si ces entreprises permettent potentiellement de générer des revenus intéressants à court terme, elles sont exposées, à long terme, à une dépréciation en raison de la perte de réputation, d'amendes ou de modifications législatives.

Approche « best in class »

Pour ses placements à caractère durable, la BCBE ne sélectionne que les meilleures entreprises de chaque secteur. Des règles strictes conditionnent l'intégration de titres dans le portefeuille : pour être retenus, les entreprises et les pays doivent satisfaire à des exigences écologiques et sociales élevées.





Quels placements à caractère durable la BCBE propose-t-elle ?

Éventail de fonds à caractère durable

La BCBE offre un large éventail de fonds à caractère durable. Depuis septembre 2017, la BCBE propose exclusivement des fonds de prévoyance à caractère durable ; elle est la première banque suisse à s'engager dans cette voie.

Gestion de patrimoine à caractère durable

Lorsque vous confiez à la BCBE un mandat de gestion de patrimoine, vous pouvez choisir une variante « placement à caractère durable » pour chacune des stratégies de placement. Cette possibilité a été introduite en 2010 déjà.

Nous prenons volontiers le temps nécessaire pour vous conseiller

Nos conseillères et nos conseillers répondent à toutes vos questions et se font un plaisir de vous inviter à un entretien personnel.